



Le 4 décembre 2014 Elections professionnelles dans la Fonction publique

Commission Administrative Paritaire des Chefs de Travaux d'Art

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 4 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Pourquoi voter CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2011 la CGT, qui recueille 25.43% des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale**. Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2010 la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 39% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- Au refus de titularisation, à la prolongation de stage
- A la promotion interne
- A la mutation
- Au détachement
- A la démission
- A l'entretien professionnel (recours)
- A l'avancement d'échelon
- A la mise à disposition, la mobilité
- Au refus de formation
- Aux sanctions disciplinaires

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture, vous défendre et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Avec la CGT, des résultats et de nouveaux objectifs.

Cher(e)s collègues, le mandat des élus à la commission administrative et paritaire des chef(fe)s de travaux d'art (CAP) s'achève, et de nouveaux représentants seront élus lors du scrutin du 4 décembre prochain.

Vos représentants CGT ont participé activement à l'ensemble des réunions. Comme à notre habitude, nous avons travaillé dans l'intérêt des carrières de l'ensemble des agents. Que ce soit pour les titularisations, les mutations, les recours, la défense lors de demande de sanction disciplinaire, changement de spécialité, promotion de grade ou de corps. Sur les promotions de corps nous avons veillé à une juste répartition entre les différents établissements, entre les différents services, et les différentes spécialités, tout en prenant en compte les critères d'âge, d'ancienneté et d'évaluation.

Nous avons été au plus proche des agents afin de les aider et les conseiller lors de démarches administratives.

Par ailleurs vos représentants CGT s'étaient engagés à tout mettre en œuvre pour obtenir la préservation, la valorisation et le développement de l'ensemble de la filière des métiers d'art du ministère.

Même si ce travail n'est pas encore achevé, de nombreuses avancées ont pu être obtenues suite à notre mobilisation collective. Grâce à de nombreux échanges sur les différents sites avec les collègues (Louvre, Sèvres, Mobilier National et Manufactures Nationales, BNF, Versailles, Archives Nationales, Compiègne, Orsay), nous avons bâti une plate-forme revendicative qui a été portée auprès du ministère.

Quels résultats aujourd'hui ?

Sur les régimes indemnitaires (primes) : le minimum perçu annuellement par un(e) chef(fe) de travaux d'art aujourd'hui est de 4350 euros (IAT, IFTS, prime de rendement), alors qu'il n'était que de 2500 pour les agents les moins bien dotés. C'est pratiquement un doublement pour les agents qui étaient au plancher. (ces montants ont été aussi revalorisés pour les adjoints techniques et les techniciens d'art). Ces montants doivent encore évoluer à la hausse conformément au protocole d'accord signé par la CGT en février 2012.

Sur les recrutements et les évolutions de carrière : De nombreux recrutements sont en cours actuellement, et vont perdurer jusqu'en 2015, ce qui va permettre de pérenniser les ateliers et services. Nous avons mis entre autres un fort accent sur le secteur des jardins qui avait été particulièrement touché par le manque de recrutement et le recours à la sous-traitance, voire à l'abandon pur et simple des missions.

Du côté des évolutions de carrière, là aussi le bilan est positif car de nombreux concours internes ont été, sont et seront ouverts, pour passer de

C en B et de B en A jusqu'en 2015. (C en B : céramique, dentelles, IMOAD, jardiniers, etc... B en A : sur la totalité des branches création contemporaine, restauration conservation préventive et présentation des collections). De plus nous avons souhaité que des formations adaptées puissent être proposées aux candidat(e)s et que les annales soient mises en ligne pour une meilleure préparation. Les membres des jurys sont aujourd'hui recrutés de façon plus transparente, et formés sur leur rôle et obligations.

En tout sur la période 2013-2015, près de 250 postes seront ouverts aux concours pour l'ensemble de la filière des métiers d'art, dont une quarantaine de poste en chef de travaux d'art.

Le statut des chef(fe)s des travaux d'art est aussi en pleine évolution, afin de

mieux reconnaître les compétences et missions exercées, et d'aligner la grille indiciaire (salaire) sur celle de la filière administrative. La mise en œuvre de cette évolution statutaire pourrait intervenir dès 2015. nous attendons l'arbitrage définitif de la fonction publique. Concrètement, cela permettrait d'avoir un indice terminal à 781 au lieu de 642 actuellement, soit 500 euros net de plus par mois en fin de carrière! Le corps sera articulé en deux grades, avec passage au deuxième par examen professionnel et promotion.

Du côté des métiers et spécialités: de nouvelles spécialités comme les fontainiers d'art ont intégré la filière, et nous travaillons actuellement à l'évolution des spécialités et à la création de nouvelles afin de pouvoir mieux répondre aux besoins et aux missions.

Et les perspectives ?

Nous devons collectivement maintenir cette dynamique engagée afin d'assurer la pérennisation de nos ateliers et services, préserver nos métiers et savoir faire, et aussi les transmettre.

Pour cela, il faudra obtenir des effectifs de référence par établissements et services, accompagnés d'une véritable politique prévisionnelle de recrutement et d'évolution de carrière.

Sans oublier des évolutions salariales nécessaires, afin de maintenir et développer notre pouvoir d'achat. Même si notre revendication d'intégrer les primes au salaire reste prioritaire, il faut que leur niveau augmente aussi

régulièrement.

Les taux de promotion doivent aussi augmenter, afin que les carrières soient plus courtes permettant au plus grand nombre de changer de grade ou de corps.

La valorisation de nos métiers est aussi indispensable, mieux les faire connaître est nécessaire à leur pérennisation.

La formation initiale doit mieux répondre aux besoins des missions du ministère. La création d'un centre de formation ministériel reste une priorité pour la CGT, dans une période où certaines formations dispensées, notamment au sein de l'éducation nationale, ne correspondent plus à nos besoins ou n'existent pas.

Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP ou d'une CCP porte les valeurs et les positions de la CGT ; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en oeuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

-  à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
-  à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
-  à lutter contre les décisions arbitraires ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

-  à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
-  à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
-  à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

-  à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
-  à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

La CAP des Chefs de Travaux d'Art est composée de 2 titulaires (et 2 suppléants).

Classe Normale

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| 1 Marlène SMILAUER | EP BNF |
| 2 Pierre BONNAURE | EP Louvre |
| 3 Marie-Christine DANIEL | EN Biblio Sorbonne |
| 4 Hélène SUSINI | SCN -C2RMF |

**VOTEZ ET FAITES
VOTER CGT
AVANT LE
4 DECEMBRE 2014**